

Retrait du projet de loi Hollande-Peillon dit de « refondation de l'école » !

Abrogation du décret sur les rythmes scolaires !

Après des mois de « concertation » avec des « spécialistes », les fédérations de parents d'élèves et toutes les directions des syndicats enseignants (FSU, CGT Ferc, SUD Education, Sgen-CFDT, UNSA Education), le gouvernement a présenté, le 23 janvier en conseil des ministres, son projet de loi prétendant « refonder » l'école :

L'investissement dans l'éducation est la meilleure façon de répondre aux grands enjeux de notre pays : le redressement économique, la cohésion nationale, la promesse républicaine. (Hollande, 9 octobre 2012)

Après l'acceptation des plans de licenciements (PSA, ArcelorMittal...), la chasse aux immigrés et spécialement aux Roms d'Europe, les largesses pour le patronat (pacte social, accord de flexibilité), le gouvernement Hollande compte mettre un peu plus l'école au service des capitalistes.

AU CENTRE DU PROJET HOLLANDE-PEILLON, LES BESOINS DES CAPITALISTES

Une première évidence s'impose : l'école sera « refondée » sur les bases jetées par Sarkozy. Le gouvernement a maintenu le dernier budget voté par le gouvernement UMP (16 000 postes d'enseignants de moins), le gel des salaires des fonctionnaires, le jour de carence en cas de maladie, la retraite après 42 annuités de cotisations, les nouveaux programmes, l'étouffement des lycées professionnels, la LRU dans le supérieur, le service minimum dans le primaire...

Dès le 7 décembre, une lettre du ministre présentant ses orientations aux enseignants affirmait que l'école devra former « *de jeunes adultes qui pourront s'insérer sur le marché du travail dans de bonnes conditions* ». Voilà l'objectif du « *ministre des élèves* », Vincent Peillon, pour aider les jeunes en formation. Les annonces sur le « *rythme de l'enfant* », la scolarisation avant 3 ans ou la liaison entre école et collège sont des leurres. En vérité, le patronat guide cet aspect de la politique gouvernementale comme les autres :

La rénovation du système d'orientation est fondée sur une meilleure adaptation de l'offre de formation aux métiers de demain et aux besoins des territoires, ainsi que sur l'élévation du niveau de qualification et de culture de tous les élèves. La qualité du dialogue entre l'État et les régions garantira une plus grande efficacité de notre appareil de formation professionnelle initiale. (Peillon, Lettre aux enseignants, 7 décembre 2012)

Pour parvenir à cet objectif, l'« *enseignement moral et civique* » sera renforcé à l'école primaire, la « *découverte des métiers ne sera plus une option* » au collège mais obligatoire pour tous « *de la 6e à la 3e* » et se « *poursuivra au lycée* ». (Projet de loi).

Le collège « *repensé* » par Peillon peut « *comporter des stages contrôlés par l'Etat et auprès de professionnels agréés* » (Projet de loi). Quant à l'enseignement professionnel, des « *campus des métiers* » verront le jour pour « *accueillir différentes modalités de formation (statut scolaire, apprentissage, formation continue, validation des acquis de l'expérience)* » (Projet de loi)

LA GÉNÉRALISATION DE LA PRÉCARITÉ

Le gouvernement Hollande s'est engagé à créer « *60 000 emplois dans l'enseignement* » durant le quinquennat, ce qui ne compensera pas les 80 000 supprimés depuis 2007.

Un décret du 15 janvier 2013 annonce le recrutement de quelque 6 000 « *emplois-avenir professeurs* » dès 2013 (12 000 les années suivantes). Ils seront étudiants stagiaires en licence et master 1^{re} année, payés 1 000 euros maximum (bourses comprises). Ces étudiants devront assurer 12 heures par semaine dans les établissements scolaires en échange d'une indemnité de misère.

Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) recruteront toujours sur la base des masters. Comme Sarkozy l'avait établi, une candidate ou un candidat pourra être reçu(e) au master 2 mais éliminé(e) au concours (ou l'inverse). Ces ESPE créeront un statut de professeur-étudiant précaire qui ne devrait toucher qu'un demi-salaire de fonctionnaire stagiaire tout en assurant l'enseignement à mi-temps durant sa 2^e année de master. Les ESPE formeraient 26 000 enseignants de ce type dès la rentrée 2013.

DES MESURES CONTRE LE STATUT DES ENSEIGNANTS

Annoncé comme une loi plus respectueuse des rythmes de l'enfant, le projet de loi s'en prend, en fait, au statut national des enseignants qui est un résultat de la vague révolutionnaire de la fin de la seconde guerre mondiale et les protégeait de l'arbitraire et de la surexploitation que le capital généralise à tous les salariés (voir l'accord de flexibilité du Medef signé par la CFDT).

Contre le statut actuel des enseignants qui impose le recrutement par des concours spécifiques pour l'école élémentaire (Cape) et pour les collèges et lycées (Capes ou agrégation), le projet de loi efface la distinction des missions :

Il est institué un conseil école-collège qui propose au conseil d'administration du collège et aux conseils des écoles des actions de coopération et d'échange. Le conseil école-collège peut notamment proposer que certains enseignements ou projets pédagogiques soient communs à des élèves du collège et des écoles. (Projet de loi, 23 janvier 2013)



La scolarisation des enfants de moins de 3 ans avait été quasiment liquidée par Sarkozy. Par une circulaire du 17 janvier, le gouvernement annonce que l'accueil des plus petits pourra se faire dans des classes « comportant un ou plusieurs niveaux » ou dans « un milieu mixte associant service à la petite enfance et école, co-élaboré par l'éducation nationale et les collectivités territoriales ». La dislocation du cadre national de l'enseignement public, la municipalisation de l'école en seraient facilitées.

Le dispositif « Plus de maîtres que de classes » a aussi sa circulaire depuis le 15 janvier. Comme son nom le dit, il ne s'agit pas de réduire le nombre d'enfants par classe mais d'avoir, prioritairement dans certaines zones d'éducation prioritaire (ZEP), un enseignant de plus dans l'école. Celui-ci, comme pour l'enseignement aux enfants de moins de 3 ans, sera recruté sur profil après entretien. Ce dispositif avalise la liquidation par Sarkozy des postes d'enseignants spécialisés dans l'aide aux difficultés scolaires (Rased).

En outre, le remaniement de la semaine scolaire va pénaliser, dans la plupart des communes, les assistantes maternelles.

LE SOUTIEN OUVERT DES DIRECTIONS SYNDICALES DU PRIMAIRE À LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT MIS EN CAUSE PAR LA BASE

Toutes les directions syndicats (Fsu, Cfdt, Unsa, Sud, Fo, Cgt...) ont accepté de négocier toutes ces attaques :

Nous avons négocié pendant plusieurs mois avec les syndicats pour permettre qu'il y ait de véritables avancées. (Vincent Peillon, www.cafepedagogique.net, 11 janvier 2012)

Les principales (Snuipp-Fsu, Sgen-Cfdt, Se-Unsa) couvriraient totalement l'opération gouvernementale : « L'école fait sa loi » (Fenêtres sur cours, Snuipp-Fsu, 3 septembre), « Emplois d'avenir : coup de pouce aux étudiants » (Fenêtres sur cours, 10 septembre), « Collectivités territoriales : un partenariat exigeant » (Fenêtres sur cours, 1^{er} octobre), « École primaire : le président s'engage » (Fenêtres sur cours, 15 octobre), « Vent portant pour l'école » (Fenêtres sur cours, 12 novembre), « Le métier en équipe : plus de maîtres que de classes » (Fenêtres sur cours, 10 décembre).

Mais le décret sur les rythmes scolaires, paru le 8 janvier, a mis le feu aux poudres, surtout à Paris. Il impose aux enseignants de travailler le mercredi matin, soit 36 demi-journées de plus dans l'année. Au nom des « rythmes » des élèves, ces derniers n'auront classe que 5 h 30 mn maximum par jour, 3 h 30 maximum le mercredi mais viendront 5 jours par semaine (tout en commençant tôt le matin et / ou en sortant bien tard le soir si les parents ont un emploi ou en cherchent un).

En plus, le projet de loi prévoit de réduire les vacances scolaires puisque « la durée de l'année scolaire... pourra évoluer au cours des prochaines années. » (Projet de loi).

Ainsi, les 24 heures hebdomadaires d'enseignement obligatoires aujourd'hui organisées en 4 jours de 6 heures de cours devront être complétées par des « activités complémentaires pédagogiques » (APC). Or, la responsabilité de ces APC reviendra aux municipalités et aux « territoires ». C'est l'évolution vers un statut « territorial » ou « municipal » qui attend les enseignants du primaire à la rentrée 2013. Au passage, cette nouvelle organisation scolaire accentuera les inégalités entre les communes « riches » et « pauvres ».

DIRIGEANTS SYNDICAUX, ROMPEZ TOUTE NÉGOCIATION ! PRONONCEZ-VOUS CLAIREMENT POUR LE RETRAIT DU PROJET HOLLANDE-PEILLON ET L'ABROGATION DU DÉCRET !

Alors que les professeurs des écoles se dressent de plus en plus contre le décret, les dirigeants syndicaux prétendent qu'il faut l'amender : le Snuipp a organisé le 23 janvier, à Paris seulement, une « journée d'action » pour « interpeller le ministre » et pour « reporter la réforme en 2014 » pour une « réforme des rythmes réussie ».

C'est inacceptable ! L'allongement du temps de travail et la casse du statut ne sont pas négociables !

Pour tuer dans l'œuf toute lutte efficace contre le gouvernement, les directions syndicales multiplient les manœuvres contre la grève générale pour le retrait du projet gouvernemental tout en se concertant avec le ministre : le 22 janvier un grève à Paris, le 23 janvier sans la grève, le 31 janvier pour tous les fonctionnaires (sans un mot contre le récent projet de loi contre l'école), une en février pour Paris... Comme lors des attaques précédentes contre les retraites, les prétendues journées d'action s'opposent à la grève générale de toute la profession et permettent au gouvernement de tenir son calendrier.

Assez de dispersion ! Pour battre le gouvernement, les travailleurs de l'enseignement doivent s'organiser en comités d'action pour exiger dans les réunions syndicales et les assemblées générales que la lutte soit centrale, unifiée et clairement organisée contre les projets du gouvernement Hollande-Peillon. Par l'élection, la constitution partout, en AG, de comités de grève comme viennent de l'esquisser les ouvriers de PSA Aulnay, par un comité national de grève, par la grève générale jusqu'à satisfaction, les enseignants pourront arrêter les attaques et infliger une défaite au gouvernement au service du capital.

28 janvier 2013